



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 29 mars 05

Groupement enseignement général

CF
Benoît Grison
groupe D3

Fiche de stratégie

OBJET : sujet n°4 / face à l'impératif croissant de multi nationalité, reste-t-il une place pour les stratégies purement nationales ?

La multi nationalité constitue un aspect des relations internationales qui s'est développé après la seconde guerre mondiale succédant aux coalitions de nations à des fins essentiellement militaires des siècles précédents. L'essor du rôle des nations unies depuis la fin de la guerre froide s'est imposé en raison du vide laissé par la disparition de la confrontation stratégique entre les deux grands. Aujourd'hui les relations internationales sont nettement orientées par une stratégie d'origine multinationale au service de la paix et de la légalité. Pour autant, les stratégies d'essences nationales ont-elles encore un rôle à jouer sur la scène des relations internationales ?

En première approche, on peut estimer que la stratégie comme poursuite coordonnée de la paix et de l'harmonie entre les nations est désormais d'essence purement multinationale. Cependant, le caractère multinational des visées stratégiques se révèle en fait plus comme un facteur que comme un acteur ; les stratégies nationales constituent encore l'essence des confrontations internationales car elles émanent des choix des Etats seuls acteurs doués de volontés politiques et de surcroît éclairés par leurs ambitions dans la longue durée.

LA STRATEGIE MULTINATIONALE AU SERVICE DE LA PAIX

L'action coordonnée des nations unies au service de la paix consacre le caractère central de la multi nationalité dans la marche du monde.

L'action multinationale trouve d'abord sa force dans l'addition des moyens qu'elle entraîne ; la mise en œuvre pratique de la stratégie sur le terrain des crises par le biais de forces multinationales est renforcée par le poids des moyens militaires et civils déployés.

Cette stratégie trouve ensuite sa supériorité dans le respect de la légalité internationale ; à la limite, la poursuite autorisée d'une fin commune donne un atout incontestable à cette stratégie.

Enfin, l'objet de cette stratégie orientée totalement vers la concorde entre les nations et la paix entre les hommes lui confère la force de la vertu et consacre donc sans détour la mort des visées stratégiques nationales.

Pour autant, toute stratégie doit être évaluée par rapport à l'acteur incontestable des relations internationales qu'est l'Etat.

L'ETAT AUTEUR DE LA STRATEGIE DANS UN CADRE MULTINATIONAL

En réalité, les agissements des Etats résultent avant tout de leurs choix propres parfois cristallisés dans le consensus des décisions internationales.

La stratégie est d'abord tournée vers un débat défini et des intérêts particuliers que poursuit rarement le concert des nations accordé sur un « plus petit commun dénominateur » des intérêts de chacun. Il suffit de se pencher sur la récente crise ivoirienne pour constater la supériorité effective des motivations nationales face à la faiblesse de l'apparente volonté internationale. La volonté d'agir n'a de corps qu'en celle des nations impliquées. En fait, on peut dire que la voix de la multi nationalité s'exprime à la limite dans la diplomatie mais ne pénètre pas le domaine de la stratégie qui suppose l'emploi coordonné et efficace de tous les moyens, pouvant aller jusqu'à celui de la force, dans la poursuite de ses intérêts. Les organisations supra nationales recherchent le consensus par négociations ou vote puis mettent en œuvre techniquement la décision arrêtée ; au contraire, l'Etat fait un choix éclairé en fonction de ses visées stratégiques. Par exemple, en France, la continuité stratégique dans le domaine politico-militaire s'incarne dans la fonction du CEMA conseiller du gouvernement.

Dans le domaine de la défense, seul la dissuasion d'essence purement nationale garantit la protection des intérêts vitaux et il est clair que le parapluie nucléaire américain n'a jamais eu de validité absolue sur le sol européen ce qui n'a en soi rien de choquant comme l'avait compris le général de Gaulle.

Enfin, il faut souligner que l'Etat est seul compétent pour estimer la légitimité de la guerre « jus ad bellum » et à ce titre habilité à l'autoriser et donc à y participer. Ce point renforce la primauté des Etats dans toute stratégie pouvant amener à faire usage de la force dans un but militaire.

Au-delà de leur existence propre les fondant à pouvoir agir, les nations sont aussi des acteurs stratégiques de la durée.

LA STRATEGIE NATIONALE ET LA VOLONTE DE GRANDEUR DE LA NATION

Les Etats sont des animaux stratégiques doués de mémoire et attirés par la grandeur. Au-delà des systèmes idéologiques, politiques, ou économiques, animées par la conscience de leur devenir à travers l'histoire, les nations ont toujours poursuivies des quêtes de grandeur. Au contraire, la préoccupation multinationale est immédiate et relative à la concorde entre les peuples. On souligne, l'inefficacité de la SDN entre les deux guerres car elle ne parvient pas à éviter le second conflit mondial devant les exigences des nations vainqueurs, elle n'y a pas survécu. L'histoire montre au contraire que les stratégies les plus contestables ayant entraîné des guerres ou d'autres maux n'ont jamais conduit à la disparition de telle ou telle nation. C'est donc qu'il faut reconnaître aux nations le droit à des errements stratégiques que ne possède pas la communauté d'origine multi nationale.

Les stratégies nationales sont donc naturellement amenées à perdurer car elles expriment la conscience politique des nations toutes entières entraînées à la poursuite de leurs destins comme le rappelle Clausewitz dans son maître ouvrage: « la stratégie politique s'occupe de la gloire des empires dans les siècles ».

Les stratégies nationales sont donc promises à un bel avenir comme nous le rappellent en permanence la poursuite de ses ambitions par les Etats-Unis d'Amérique ou la volonté constante de la France de faire entendre sa voix sur la scène internationale. On pourrait même au contraire se demander si la multi nationalité n'est pas un mirage ou une baudruche appelé à s'évanouir à la première difficulté.